



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6130<sup>e</sup>** séance

Jeudi 28 mai 2009, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin .....	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso .....	M. Kafando
	Chine .....	M. Du Xiacong
	Costa Rica .....	M. Urbina
	Croatie .....	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> DiCarlo
	France .....	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne .....	M. Shalgham
	Japon .....	M. Takasu
	Mexique .....	M. Heller
	Ouganda .....	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Turquie .....	M. İlkin
	Viet Nam .....	M. Bui The Giang

### Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 13 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/246).

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Bosnie-Herzégovine**

#### **Lettre datée du 13 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/246)**

**Le Président** (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la République tchèque et de la Serbie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

*M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en russe*) : Au nom des membres du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

*Sur l'invitation du Président, M. Palouš (République tchèque) et M. Kruljević (Serbie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Inzko à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/246, qui contient une lettre datée du 13 mai 2009 du Secrétaire général, transmettant le trente-cinquième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra l'exposé de S. E. M. Valentin Inzko. C'est la première intervention de M. Inzko au Conseil de sécurité en sa qualité de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Au nom du Conseil de sécurité, je lui souhaite la bienvenue et plein succès dans son importante mission. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Inzko** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter mon premier rapport en tant que Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. J'ai pris mes fonctions, il y a tout juste deux mois, mais je vais rendre compte au Conseil des événements significatifs survenus ces six derniers mois. Je vais également énoncer mes priorités.

Certains progrès ont été réalisés pour atteindre notre objectif visant à faire de la Bosnie-Herzégovine un État viable, pacifique, irréversiblement ancré sur la voie de l'intégration européenne. Toujours sur une note positive, le pays demeure stable et l'environnement est sûr.

Toutefois, sur une note moins positive, l'État n'est pas tout à fait viable et ses rôles et compétences sont remis en question par certains des dirigeants politiques. En conséquence, les progrès récents réalisés vers l'intégration euro-atlantique ont été modestes et le pays exige donc encore une attention soutenue. La semaine dernière, le Vice-Président des États-Unis Biden et le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune se sont rendus en Bosnie-Herzégovine dans le cadre d'une visite conjointe sans précédent.

Leur persévérance a été très utile et chaleureusement accueillie par la population. Toutefois, les performances insuffisantes en matière d'intégration à l'UE et transatlantique sont déplorables, notamment au moment où la récession mondiale menace également l'économie fragile de la Bosnie-Herzégovine. Les négociations couronnées de succès

menées par l'État et les entités portant sur un accord de 1,2 milliard d'euros concernant les unités de réserve avec le Fonds monétaire international (FMI) ont montré que leurs objectifs convergeaient d'une manière inhabituelle, mais les réformes convenues avec le FMI n'auront les résultats escomptés que si les autorités prennent des mesures appropriées et ciblées. Les finances de la Fédération se portent notamment mal et sa capacité d'accepter des coupes et d'y procéder face à des intérêts acquis vigoureux est faible. La Republika Srpska de la Bosnie-Herzégovine est, à cet égard, dans une meilleure position.

Dans ces circonstances, il est clair que l'obstruction de réformes urgentes qui contribueraient à améliorer les conditions de vie est absolument injustifiée pour des raisons tant morales que politiques. Je m'efforcerai de maintenir cet élément au cœur du débat public en Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, je tenterai d'apporter un changement au paradigme politique qui réduit l'importance des questions économiques urgentes d'ordre pratique et adopte une position agressive et peu utile.

Mon prédécesseur a fait état en décembre dernier d'une évolution très encourageante pour sortir de l'impasse politique, à savoir le commencement, en novembre 2008, de ce que l'on a appelé le Processus Prud de dialogue entre les dirigeants des trois grands partis nationaux et les partenaires de la coalition au niveau de l'État : Dragan Cović de l'Union démocratique croate, Sulejman Tihić du Parti bosniaque d'action démocratique et Milorad Dodik de l'Alliance serbe des Démocrates sociaux indépendants. Mon Bureau et moi-même avons appuyé ce processus puisqu'il représente une initiative politique nationale en faveur du dialogue et de la coopération.

Les réunions périodiques des « trois de l'Accord de Prud » sur une période de trois mois ont mené à différents accords de compromis et des possibilités d'accords sur des questions importantes allant de la question d'un budget de l'État pour 2009 à la promesse de lancer des pourparlers sur les réformes constitutionnelles et la réalisation rapide de certains éléments des objectifs et des conditions non résolus fixés par la Commission de mise en œuvre de la paix, en février 2008, en vue de la fermeture de mon Bureau et de sa transformation en une présence dirigée par l'Union européenne.

Le Processus de Prud a malheureusement perdu son élan et les dirigeants des trois partis ne se sont pas

réunis depuis fin mars, même si la communauté internationale les a réunis à de nombreuses reprises, notamment récemment les Ministres des affaires étrangères de trois présidences successives de l'Union européenne – les Ministres Bildt, Kouchner et Schwarzenberg – puis, la semaine dernière, le Vice-Président des États-Unis Joe Biden et le Haut-Représentant de la Politique européenne de sécurité et de défense, Javier Solana. À chaque occasion, les trois dirigeants ont exprimé leur attachement à la poursuite du dialogue.

Parmi les réalisations facilitées par le Processus Prud, il y a eu la promulgation, le 26 mars, du tout premier amendement à la Constitution de Dayton de 1995. Cet amendement définit le statut du district de Brčko et lui donne un accès direct à la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine en cas de différend avec l'État ou les entités. Non seulement la promulgation de cet amendement a été l'un des cinq objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en tant que condition indispensable à une transition du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'UE, mais c'était également une condition pour que le superviseur élimine le tribunal d'arbitrage et que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix mette fin au régime de surveillance. Cela pourrait se produire rapidement.

D'autres événements positifs comprennent l'accord entre l'État, les entités et le district de Brčko sur le cadre budgétaire de 2009, qui a permis une adoption relative rapide du budget.

En outre, la Stratégie nationale de la Bosnie-Herzégovine en matière de crimes de guerre a finalement été adoptée, fin décembre. Cette Stratégie faisait partie du cinquième objectif : le renforcement définitif de l'état de droit fixé par la Commission de mise en œuvre de la paix pour permettre la transition du Bureau du Haut-Représentant au Bureau du Représentant spécial de l'UE.

Les progrès concernant le deuxième objectif – répartition des propriétés de l'État – ont été plus limités, du fait que le Processus de Prud n'a pas été en mesure de trouver un compromis sur cette question. Toutefois, les pressions exercées sur les acteurs locaux et la coopération établie avec eux ont récemment permis les premières avancées dans ce domaine avec le lancement fin avril du processus – longtemps repoussé – consistant à faire l'inventaire des biens de

l'État, qui fournit le cadre juridique nécessaire. Je voudrais remercier explicitement le Premier Ministre Špirić pour ses efforts et sa contribution à cet égard. Nous nous concentrerons donc bien sûr sur cette question pour veiller à l'achèvement de ce processus.

Malgré les événements positifs intervenus, la rhétorique incendiaire et les résolutions officielles remettant en question la souveraineté, l'ordre constitutionnel et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine se sont poursuivies au cours de la période à l'examen, principalement de la part de la Republika Srpska. Cette entité a, dans les documents officiels du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, parlé à plusieurs reprises de la possibilité d'une autodétermination unilatérale. Ses dirigeants ont été à l'avant-garde des attaques sur la légitimité des institutions de l'État – des institutions judiciaires, de celles chargées d'engager des poursuites, de la police, des institutions économiques, des institutions chargées de la défense et des renseignements – et à l'avant-garde des efforts déployés pour inverser les réformes précédentes demandées par l'Union européenne pour la consolidation de l'État. Tout cela a lieu au moment où l'Agence d'investigation et de protection de l'État a présenté un rapport préliminaire au Procureur d'État sur les délits financiers que le Premier Ministre pourrait avoir commis. Le 14 mai, ces attaques ont atteint leur paroxysme avec l'adoption par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska de conclusions qui demandaient le retour de 68 compétences prétendument volées par l'État.

Ces conclusions ont également sapé la légitimité des décisions prises par le Conseil de mise en œuvre de la paix et par le Bureau du Haut-Représentant et des Hauts-Représentants précédents. Je prends cela très au sérieux et je les prends au mot. Mon rôle essentiel en tant que Haut-Représentant est de défendre l'Accord de paix de Dayton, au centre duquel figurent la souveraineté de l'État et les compétences de ses institutions. Je ne permettrai pas qu'on les mette en question.

Cette campagne a également bloqué le passage d'une législation nationale nécessaire pour compléter la feuille de route de l'UE concernant l'élimination des visas pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine voyageant dans les États de l'UE. Elle a également bloqué le passage d'une autre législation nationale permettant à la Bosnie-Herzégovine de remplir ses obligations au titre du Processus de stabilisation et d'association.

Les hommes politiques bosniaques et croates ont certes dernièrement évité des attaques directes, d'une manière générale, contre la légitimité de la Republika Srpska, mais il faut noter que les médias basés dans la Fédération ont gardé une position hostile vis-à-vis de l'autre entité.

Comme 2010 est une année d'élections générales, il y a donc aujourd'hui un petit créneau seulement pour commencer à travailler sur des réformes constitutionnelles, même minimales, en particulier si cela implique des révisions de la loi électorale, ce qui sera probablement le cas. Les positions des principaux partis restent très éloignées, mais c'est à eux qu'il incombe d'entamer un dialogue sérieux et de parvenir à des accords qui reflètent leurs aspirations de joindre l'Union européenne et qui peuvent assurer une majorité des deux tiers au sein du Parlement. Je les aiderai en ma qualité de Représentant spécial de l'UE. Sont-ils en mesure de réussir? Je le pense. Ont-ils la volonté politique nécessaire? Seuls les partis peuvent répondre à cette question.

Parmi les cinq objectifs et les deux conditions fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour assurer la transformation du Bureau du Haut-Représentant en un Bureau renforcé du Représentant spécial de l'UE, on peut déjà considérer que trois objectifs ont été atteints, dont deux pendant la période à l'examen. Il s'agit de l'amendement constitutionnel destiné à mettre en œuvre la sentence du Tribunal d'arbitrage portant sur le district de Brčko et du renforcement définitif de l'état de droit grâce à l'adoption d'une Stratégie nationale de la Bosnie-Herzégovine en matière de poursuites au niveau national des crimes de guerre, ainsi que des plans d'action pour mettre en œuvre la Stratégie de réforme de l'appareil judiciaire national pendant la période 2009-2013. Cela nous laisse deux objectifs qui n'ont pas encore été atteints, à savoir trouver un règlement acceptable et durable à la question de la répartition des biens publics et militaires entre l'État et ses entités.

Mon Bureau affirme depuis longtemps que la première mesure du Conseil des Ministres devrait être de dresser l'inventaire des biens publics concernés. Il a finalement accepté de le faire – j'en remercie le Président Špirić – et a établi un groupe de travail qui a jusqu'au 30 septembre pour dresser ce bilan. Mon objectif est maintenant d'établir des contacts avec les dirigeants politiques pour trouver une solution adéquate aussi rapidement que possible.

La question des biens militaires est moins compliquée et moins importante pour les partis politiques, mais elle est néanmoins cruciale pour cimenter la réforme du secteur de la défense et pour renforcer et nourrir les espoirs de la Bosnie-Herzégovine qui souhaite adhérer à l'OTAN. Nous avions supposé précédemment qu'un règlement découlerait naturellement de tout accord sur la répartition des biens publics. Mais il semble désormais nécessaire de traiter séparément de la question des biens immobiliers que les forces armées doivent posséder. La question des armes et des équipements militaires en excédent est réglée depuis longtemps, tout du moins en théorie. Mon Bureau, en coopération avec le siège de l'OTAN à Sarajevo, concentrera ses efforts pour trouver rapidement une solution à la question des biens immobiliers et autres biens des forces armées.

Compte tenu de l'échec des autorités nationales qui n'ont pas pu atteindre les cinq objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Comité n'a pas examiné la question de la transition lorsqu'il s'est réuni fin mars. Je peux certes parler d'avancées importantes s'agissant de la question de la répartition des biens publics, mais il semble néanmoins à ce stade peu probable que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix puisse décider de fermer le Bureau du Haut-Représentant lorsqu'il se réunira fin juin. Je pense néanmoins que les objectifs peuvent être atteints et les conditions remplies avant la réunion en octobre du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui sera alors probablement en mesure de se prononcer sur la fermeture du Bureau et la transition au Représentant spécial de l'Union européenne.

Suite à la visite conjointe en avril des trois Ministres des affaires étrangères de la présidence de l'Union européenne, Messieurs Kouchner, Schwarzenberg et Bildt, la visite conjointe du Vice-Président Biden et du Haut-Représentant Solana, le 19 mai, a démontré qu'une approche commune ferme a été adoptée et que l'Union européenne prend tout à fait au sérieux la nécessité d'adopter une stratégie adaptée et solide pour le futur Représentant spécial de l'Union européenne dans le pays. La situation interne actuelle rend cet engagement renforcé de l'UE et de la communauté internationale dans son ensemble indispensable. La grande majorité des citoyens de la Bosnie-Herzégovine continue d'appuyer l'intégration euro-atlantique, ainsi que la prospérité, la sécurité et le sentiment d'assurance qui en découleraient. Bien que

nous ayons vu des signes de progrès, la dynamique politique nationaliste parle en général plus fort que le sentiment du peuple. J'ai besoin de l'appui du Conseil pour lutter contre cette tendance.

J'ai esquissé les progrès que nous avons réalisés et les obstacles que nous avons rencontrés. Le fait est qu'il y a eu des progrès, même s'ils sont lents, et nous avons de bonnes raisons de penser que le positif l'emportera sur le négatif. C'est ce que la population de Bosnie-Herzégovine appelle de ses vœux et c'est ce que nous devons continuer de l'aider à réaliser. Comme je l'ai dit lors d'une récente réunion avec des activistes locaux, la majorité des citoyens estime sans aucun doute qu'il faut faire ce qui est juste et nécessaire. C'est la véritable majorité en Bosnie-Herzégovine – non pas une majorité ethnique, mais une majorité de ceux qui souhaitent vivre dans un pays libre et prospère faisant partie de l'Union européenne. Je suis du côté de la majorité et je suis convaincu que la majorité l'emportera.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie M. Inzko de son exposé.

J'invite maintenant S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à faire une déclaration.

**M. Špirić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation assurée par la délégation*): Je tiens tout d'abord à souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous et à exprimer ma satisfaction, car j'ai de nouveau l'occasion de faire part au Conseil de mes vues sur la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine et sur les défis auxquels nous faisons face. Je tiens également à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, le troisième Haut-Représentant depuis le début de mon mandat. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions, car ce sera également un succès pour mon pays. C'est aussi une occasion pour moi de dire que nous sommes prêts à coopérer avec son Bureau pour atteindre cet objectif.

Malgré des points de vue divergents à propos des réussites, des impasses et des échecs qu'a connus mon pays pendant la période considérée, je peux reconnaître que nous aurions tous pu et dû, en Bosnie-Herzégovine, déployer de plus amples efforts pour avancer plus rapidement sur le chemin de l'adhésion à l'Union européenne (UE) et à l'OTAN. Pour ce faire, la Bosnie-Herzégovine doit avoir une plus grande confiance en elle-même et les dirigeants politiques

doivent travailler plus et attendre moins de la communauté internationale. Le compromis dont nous avons tant besoin doit être considéré comme une vertu et non comme une faiblesse.

Guidé par cette idée, le Conseil des ministres fait de son mieux pour faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine progresse sur sa route Euro-Atlantique dans un environnement qui, bien souvent, n'a pas encouragé le compromis, le dialogue et le consensus. Depuis décembre, nous avons organisé 19 sessions dont deux étaient thématiques : une consacrée à l'intégration européenne et l'autre à l'intégration à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord).

En ce qui concerne notre volonté de devenir membre à part entière de l'Union européenne, au cours de la dernière période, le Conseil des ministres s'est concentré sur l'adoption de lois et le respect des conditions requises par le plan d'action pour l'application des engagements du Partenariat européen, et nous avons examiné et adopté 37 projets de loi dont huit concernent le Partenariat européen. Nous avons également publié de nombreuses décisions et stratégies qui, en pratique, remplissent les conditions du Partenariat européen.

Les autorités nationales ont été parties prenantes dans l'application de l'Accord provisoire sur le commerce et les questions liées au commerce entre la Communauté européenne et la Bosnie-Herzégovine, qui restera en vigueur jusqu'à la pleine ratification de l'Accord de stabilisation et d'association. Le rapport trimestriel en date du 31 décembre 2008 indique que tous les objectifs, pour la période en question, ont été atteints à temps et en adéquation avec le Plan d'action adopté par le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. L'année 2009 continue sur cette lancée.

En ce qui concerne l'assouplissement du régime des visas pour les citoyens bosniaques, nous nous sommes efforcés de respecter les exigences de la Feuille de route. Sur les 174 demandes énoncées dans le document, nous en avons satisfait 149, 18 sont en voie de l'être et 7 ne sont pas encore satisfaites. Je suis tout à fait conscient de l'importance de cette question pour les citoyens bosniaques, du fait que nous sommes en retard sur les autres pays de la région dans notre réponse à ces demandes mais également du fait que les six lois nécessaires à l'assouplissement du régime des visas n'ont pas reçu l'appui nécessaire au sein du Parlement de la Bosnie-Herzégovine. Ainsi, à l'occasion de l'avant-dernière session du Conseil des

ministres, j'ai demandé aux Ministres d'État de convoquer une mini-conférence ministérielle dès que possible, à laquelle assisteront les Ministres d'État et représentants concernés et à harmoniser la formulation desdites lois, qui devraient ensuite être remises par le Conseil des Ministres au Parlement de la Bosnie-Herzégovine en procédure sommaire.

Je prévois que, lorsque nous rentrerons en Bosnie-Herzégovine, nous serons en mesure de communiquer la nouvelle formulation des lois au Parlement et d'accéder aux dernières demandes concernant l'assouplissement du régime des visas. Les messages transmis par le Vice-Président des États-Unis, Joseph Biden, et le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère de sécurité commune, M. Javier Solana, au cours de leur récente visite en Bosnie-Herzégovine, sont des encouragements dans cette voie.

La liste blanche de Schengen pour nos citoyens renforcerait certainement l'idéal européen en Bosnie-Herzégovine et encouragerait les forces qui apportent leur plein appui à ces processus. Le but, en adoptant ces lois, est d'envoyer un message clair à Bruxelles montrant que nous sommes résolus, ce qui nous conforte dans notre conviction que le régime des visas sera assoupli d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. Je demande donc instamment aux membres du Conseil d'encourager la Commission européenne à accélérer ses procédures de manière à renforcer encore la perspective européenne en Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne les progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'accession à l'OTAN, lors de sa session thématique consacrée à la question, le Conseil des ministres a débattu du niveau d'application du Plan d'action individuel pour le partenariat en Bosnie-Herzégovine. Le Plan d'action individuel pour le partenariat est le document le plus important pour permettre à la Bosnie de progresser vers l'intégration euro-atlantique. Le niveau d'application du Plan d'action individuel pour le partenariat, qui est de plus de 85 % des 291 activités, corrobore d'autant plus les avancées importantes de la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'accession à l'OTAN.

Nous nous sommes également résolus à atteindre, pour les institutions bosniaques, les objectifs fixés le par Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. À cet égard, le Conseil des ministres a pris l'initiative d'avancer l'amendement constitutionnel

concernant le statut du district de Brčko qui a donc été adopté par la grande majorité des membres de l'Assemblée parlementaire. Nous avons également adopté une stratégie en vue de réformer notre système judiciaire et de juger les crimes de guerre, atteignant ainsi l'objectif lié à l'établissement de l'État de droit.

En outre, nous avons rendu une décision visant à établir le recensement des biens, ce qui est nécessaire à l'adoption de la loi et au règlement définitif du problème. Nous sommes déterminés à réaliser pleinement ces objectifs de manière à permettre au Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix de rendre une décision en novembre pour transformer le Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

La démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit ne pourront pas progresser en Bosnie-Herzégovine si les principes fondamentaux de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit ne sont pas respectés par les mêmes représentants internationaux qui prétendent chercher à les mettre en place. L'État de Bosnie-Herzégovine et ses entités ont l'obligation morale et juridique de protéger les droits de leurs citoyens, tel que stipulé dans leurs lois, constitutions et instruments des droits de l'homme, ainsi que d'adhérer aux principes généraux du droit international et de l'état de droit. Il est maintenant temps que la communauté internationale mette fin à tout appui à des pouvoirs absolus en Bosnie-Herzégovine et au contraire d'appuyer l'État de Bosnie-Herzégovine et ses entités dans l'accompagnement de leurs obligations juridiques et morales.

Les accords constituant les Accords de Dayton, notamment la Constitution de la Bosnie-Herzégovine énoncée dans l'annexe 4, sont les instruments juridiques par lesquels les parties concernées sont liées et constituent le cadre de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. En tant que principe fondamental du droit international et conformément au droit interne bosniaque, ils ne peuvent être amendés ou modifiés excepté par un nouvel accord de la part des parties concernées. Le Conseil de sécurité doit approuver les Accords de Dayton en tant que cadre légal juridiquement contraignant de la Bosnie-Herzégovine. Les tentatives des États étrangers ou d'organisations internationales d'imposer, par l'exercice de pouvoirs absolus ou par d'autres méthodes, un système de gouvernance incompatible avec les Accords de Dayton, n'auraient aucune valeur juridique et de tels actes ne

recevraient pas l'appui des citoyens de Bosnie-Herzégovine. Le consensus sur lequel repose la légitimité de tous les Gouvernements doit venir de l'intérieur.

La Bosnie-Herzégovine reste pleinement attachée à une pleine coopération avec le Tribunal de La Haye. De là notre adoption, au cours de la dernière période, d'une stratégie de réforme du système judiciaire et de traitement des questions liées aux crimes de guerre, ainsi que d'une décision de mettre en place une autorité de supervision censée surveiller la mise en application de cette stratégie. Étant donné l'importance de la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées, nous avons défini et adopté une stratégie révisée pour l'application de l'annexe 7 qui a par la suite été adoptée par l'Assemblée parlementaire.

Les questions de la crise économique mondiale et de l'atténuation de ses effets en Bosnie-Herzégovine ont dominé la période passée. La mise en place du Conseil fiscal de la Bosnie-Herzégovine et l'efficacité de son fonctionnement ont permis d'adopter une approche coordonnée de la question, ce qui a mené au succès des négociations avec le Fonds monétaire international. Cet exemple montre que lorsque la Bosnie-Herzégovine s'exprime d'une seule voix, il est possible de trouver un accord même sur les sujets les plus délicats. Le but d'un tel processus est de préserver la stabilité macro-économique à moyen terme et d'assurer la croissance économique future.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma préoccupation face à l'absence d'un apport européen et régional dans la solution de ce problème, car je suis presque certain que la Bosnie-Herzégovine, comme tout autre État agissant en son seul nom, ne pourra pas relever les défis posés par la crise économique. C'est pour cette raison que j'ai communiqué une initiative au secrétariat du Conseil de coopération régional, basé à Sarajevo, en faveur de la création d'une banque d'investissement pour l'Europe du sud-est. En tenant compte des défis économiques pour la région, ainsi que de l'annonce faite par la Commission européenne que la nouvelle stratégie pour les pays d'Europe du sud-est donnera la priorité au développement économique et à la coopération régionale au moyen de projets communs, je pense que le moment est opportun pour lancer une telle initiative.

Comme le savent les membres du Conseil, la Bosnie-Herzégovine est un pays qui a réussi à répondre à de nombreuses exigences, à mettre en place des

réformes et à surmonter de nombreux obstacles compliqués qui se dressaient sur sa route européenne, avec un succès variable. Je confirme que nous devons cette année considérer la réforme constitutionnelle comme un nouveau défi. Cela doit se faire parallèlement à la poursuite d'objectifs réalistes et son succès final exigera que nous assurions des conditions permettant un dialogue civilisé. J'estime qu'il est de la plus haute importance que cette réforme soit le fruit d'un dialogue interne et d'un compromis basé sur l'Accord de paix de Dayton.

L'appui des institutions internationales sous forme de conseils avisés sera bien entendu apprécié. Cet appui permettra certainement d'élaborer une réforme constitutionnelle réalisable. D'aucuns pensent ou espèrent que la réforme constitutionnelle sera le fruit des pressions ou du diktat de Washington ou de Bruxelles. Je pense que cette approche serait non seulement une perte de temps mais également qu'elle conduirait à l'instabilité.

Précédemment, j'ai eu l'occasion de lire le rapport du Haut-Représentant au Conseil (voir document S/2009/246). Sans chercher en aucune manière à décrire le rapport, je remarque que personne n'est entièrement coupable ni complètement innocent de ce qui s'est passé en Bosnie-Herzégovine, avant ou après les Accords de Dayton. La Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale doivent trouver un moyen de cesser de chercher des boucs émissaires et commencer à chercher de meilleures solutions. Je suis d'avis que non seulement la Bosnie-Herzégovine a été un succès bien plus grand que ne le reflète le rapport, mais également qu'il y a un plus grand optimisme dans le pays qui nous apportera d'autres succès.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Špirić pour sa déclaration.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait, tout d'abord, saluer S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons la bienvenue au Conseil à M. Valentin Inzko, nouveau Haut-Représentant du Secrétaire général et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. Nous le remercions de son exposé détaillé et nous nous félicitons des efforts qu'il déploie pour orienter et coordonner les initiatives relatives à l'application de l'Accord de paix. Nous constatons que son rapport (S/2009/246) témoigne d'un haut degré de réalisme, puisqu'il présente à la fois les progrès

accomplis mais aussi les obstacles existants concernant la situation en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, mon pays voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, il n'a pas été facile de tourner la page d'un conflit qui a fait tant de victimes et le chemin vers l'instauration d'un État multiethnique et plurinational a été ardu. L'Accord de paix de Dayton, ainsi que tous les accords suivants et les déclarations du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, forment un tout cohérent et fournissent un cadre de référence qui indique sans équivoque la voie à suivre pour parvenir à la paix et à la stabilité politique en Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, nous sommes bien conscients du fait qu'il est difficile de combiner toutes les positions pour mettre en place une organisation et une dynamique politiques approuvées par tous les acteurs. Toutefois, une voie en ce sens a été ouverte par les mouvements politiques qui se sont engagés dans un processus de dialogue et dans une direction qui doit conduire à des réformes constitutionnelles pour ancrer les fondements de la démocratie et moderniser la structure politique du pays. Les positions unilatérales qui remettent en cause les efforts en ce sens sont inadmissibles. Le bon sens et l'ouverture au dialogue doivent prévaloir dans l'attitude de toutes les forces politiques sans exception.

Nous sommes préoccupés par les résistances qui compliquent le travail et l'accomplissement du mandat du Haut-Représentant et qui compromettent l'application des décisions du Conseil de mise en œuvre de la paix. Ces décisions ont fixé cinq objectifs et deux conditions à remplir pour mener à bien le processus de transformation du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Mon pays suit de près la réalisation de ces engagements et estime qu'il convient de ne pas forcer les délais prévus pour la transition, dans la mesure où les conditions politiques ne sont pas suffisamment mûres. Il est indispensable de respecter les institutions de l'État sur lesquelles s'est fait l'accord. Nous prions le Haut-Représentant de redoubler d'efforts auprès de tous les acteurs concernés afin qu'ils instaurent un climat politique qui facilite l'approbation des lois nécessaires avant les élections de 2010, ainsi que les réformes constitutionnelles tout aussi indispensables pour consolider la stabilité existante.

Ma délégation se félicite de l'adoption, le 26 mars dernier, de la première modification apportée à la Constitution depuis l'Accord de Dayton. Il s'agit d'un signe encourageant qui annonce l'avènement d'un système garantissant la diversité ethnique, culturelle et politique.

Nous nous félicitons de la consolidation de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine, qui correspond à l'un des cinq objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Le vif attachement manifesté à l'égard de la primauté du droit, en particulier en ce qui concerne les crimes de guerre, mérite une reconnaissance particulière. La stratégie approuvée en ce sens est bienvenue, tout comme l'est aussi la coopération établie avec le Tribunal pénal international. La transparence et la coopération avec le Tribunal et l'adhésion aux principes du droit sont une composante importante de la lutte contre l'impunité. Dans le même ordre d'idées, nous voudrions souligner notre préoccupation face aux droits de l'homme et aux aspects humanitaires de la situation. Selon nous, une attention particulière devrait être accordée à la situation des réfugiés et des personnes déplacées.

**M. Shalgham** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue et exprimer mes remerciements à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Je m'associe aux orateurs précédents qui ont remercié M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions.

La Libye suit avec beaucoup d'attention le processus politique actuellement en cours en Bosnie-Herzégovine. Nous notons que des progrès ont été enregistrés récemment, avec la signature d'un large accord entre les dirigeants des trois principaux partis politiques du pays sur les questions relatives à la réforme constitutionnelle attendue depuis longtemps. Nous nous félicitons également que ces dirigeants politiques manifestent une volonté apparente de parvenir à un compromis et d'enregistrer des progrès sur les questions politiques importantes, dont les objectifs restants et la condition à remplir pour que le Bureau du Haut-Représentant puisse se transformer en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

Nous saluons également l'adoption par la Bosnie-Herzégovine de l'amendement constitutionnel relatif à l'incorporation du district de Brčko et d'une stratégie

relative aux crimes de guerre, ainsi que l'approbation des plans d'action relatifs à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la justice. Nous espérons que les avancées se poursuivront afin que la stabilité s'installe durablement en Bosnie-Herzégovine. Sans nul doute, il est essentiel à ce stade de poursuivre le processus de réforme constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, en se fondant sur les principes de l'Accord de paix de Dayton.

Malgré les progrès qui ont été enregistrés en Bosnie-Herzégovine, nous continuons d'être préoccupés par la rhétorique nationaliste extrémiste actuelle, qui tend à présenter certains des problèmes rencontrés par le pays sous un angle beaucoup trop radical. Ces comportements nationalistes des ethnies pourraient remettre en cause le rôle de l'État, freiner les progrès en matière de réformes et mettre en péril les fondements mêmes de l'État, tels que définis dans l'Accord de paix de Dayton et dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Selon nous, personne ne peut douter qu'une telle rhétorique nationaliste risque de raviver le conflit, sapant ainsi la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans la région tout entière.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à tous les secteurs de la population de la Bosnie-Herzégovine de ne pas se soustraire à leurs responsabilités politiques et de trouver le moyen de coexister, grâce au dialogue, au respect des institutions de l'État et à une pleine coopération avec le Haut-Représentant. Ils doivent également respecter les obligations qui incombent à chacun en vertu de l'Accord de paix de Dayton, de l'Accord de Paris et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À l'évidence, la Bosnie-Herzégovine se heurte à certains problèmes difficiles, mais nous estimons que la seule manière de les surmonter est de parvenir à un accord et à une vision commune pour l'avenir du pays qui soit acceptable à tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine et s'inscrive dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton. Nous croyons que ce serait le moyen adéquat de transformer la Bosnie en un pays stable fondé sur la diversité ethnique et culturelle, qui jouerait un rôle stabilisateur dans les Balkans et instaurerait la prospérité et le développement durable pour tous ses citoyens.

Pour terminer, nous soulignons qu'il faut continuer à poursuivre les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et les traduire en justice, ce qui aidera à panser les blessures et à surmonter le

récent douloureux passé en Bosnie-Herzégovine et à assurer un avenir meilleur.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président Špirić au Conseil de sécurité ce matin. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Valentin Inzko de son accession au poste de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Connaissant personnellement ses compétences professionnelles et sa connaissance approfondie de la région, je suis certain que M. Inzko s'acquittera de ses responsabilités avec distinction et contribuera sensiblement à instaurer la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Je suis également reconnaissant des efforts déployés pour établir un rapport complet (voir S/2009/246), ainsi que l'excellent exposé qui a été présenté ce matin. Nous partageons l'évaluation selon laquelle les progrès réalisés pendant la période considérée ont été limités. Nous reconnaissons qu'il y a eu certains progrès vers la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions, notamment sur des questions concernant le statut légal du district de Brčko. Toutefois, la situation politique est restée instable en raison du recours constant de part et d'autre à la rhétorique ethnocentrique. Nous avons de sérieux doutes quant au manque de coordination entre les organismes du Gouvernement et les principaux partis politiques, qui fait que beaucoup de problèmes ne sont toujours pas réglés. Le Japon estime que tous les partis doivent maintenir une attitude constructive afin de faire de la Bosnie-Herzégovine un État dynamique et viable.

Nous avons été quelque peu déçus d'apprendre que le processus de Prud s'essouffle. Nous devons l'appuyer sans réserve pour qu'il soit mené à bien. La poursuite de ce processus est indispensable pour que la Bosnie-Herzégovine devienne un membre à part entière de la communauté européenne. Nous exhortons tous les dirigeants politiques à accepter ce fait et à continuer de prendre une part active dans le processus de réforme constitutionnelle.

Le Japon continue d'aider la Bosnie-Herzégovine à réaliser son intégration dans la communauté euro-atlantique. À cette fin, des progrès nécessaires ont été réalisés, notamment la réalisation des cinq objectifs à atteindre et des deux conditions à remplir pour que le

Bureau du Haut-Représentant puisse être remplacé par un Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Il faut s'attacher de manière prioritaire à

exhorter la communauté internationale à servir de fer de lance à la réalisation des objectifs de Prud.

Les visites effectuées récemment à Sarajevo par la troïka des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et par le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune et le Vice-Président des États-Unis, M. Biden, ont illustré la volonté résolue de la communauté internationale de renforcer collectivement son engagement dans la région. Nous saluons ces initiatives visant à faire avancer le processus de réforme et à stabiliser la situation.

La consolidation de la paix dans le pays est la pierre angulaire de la paix et de la prospérité dans l'ensemble de la région des Balkans occidentaux. Le Japon estime que la perspective de sécurité humaine aide à consolider la coexistence, la réconciliation et la stabilité d'une société pluriethnique. Forts de cette conviction, nous avons contribué activement à la réconciliation communautaire, à la stabilité et au développement en Bosnie-Herzégovine par le biais de programmes bilatéraux. Nous avons été dès le départ un membre actif du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Cette année, nous avons décidé d'appuyer un nouveau projet de déminage à Banovici et d'examen d'affaires relatives à des crimes de guerre en vue d'améliorer la sécurité humaine. Nous accorderons un appui supplémentaire aux efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour poser les fondements solides d'un développement durable et pour consolider la paix.

Enfin, le rôle du Haut-Représentant demeurera important compte tenu du fait que la situation demeure instable. En tant que membre du Conseil de mise en œuvre de la paix, nous encourageons M. Inzko à user pleinement de l'autorité inhérente à sa fonction de Haut-Représentant, en exerçant notamment les pouvoirs conférés par Bonn le cas échéant.

Nous exhortons la Bosnie-Herzégovine à accélérer ses efforts de stabilisation et son intégration dans la communauté euro-atlantique. Je réaffirme que mon pays reste fermement résolu à aider la Bosnie-Herzégovine à faire avancer ce processus.

**M. İlkin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Nicolas Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et le remercier de participer à notre présent débat. Ses messages sont clairs. Je voudrais également féliciter

M. Inzko pour sa nomination au poste de Haut-Représentant. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions. Il peut toujours compter sur l'appui et la coopération de mon pays.

Je voudrais également remercier M. Inzko pour son rapport (voir S/2009/246). Nous le saluons et en partageons le ton et la teneur. La Bosnie-Herzégovine occupe une place particulière dans notre programme de politique étrangère. La Turquie, qui considère qu'elle fait partie des Balkans et accorde une grande importance au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, fournit des contingents, du personnel de police civile et d'autres experts à la Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) et à la Mission de police de l'Union européenne. En tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, nous suivons de près l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, et nous souhaiterions que ce pays soit fermement et rapidement intégré dans les institutions européennes et transatlantiques.

Pour réaliser tout cela, la consolidation d'une structure étatique viable, stable et efficace en Bosnie-Herzégovine, telle qu'envisagée dans l'Accord de paix de Dayton, est essentielle. C'est pourquoi nous avons apprécié à leur juste valeur et appuyé tous les efforts déployés par les dirigeants des trois partis politiques pour instaurer la confiance et trouver un terrain d'entente en vue de mener à bien le programme de réforme. En même temps, je voudrais rappeler que nous devons comprendre certaines des préoccupations des partis politiques qui n'ont pas encore signé ledit Accord.

Ainsi, nous encourageons les trois partis à chercher à conclure un accord plus large avec tous les autres partis et à considérer le processus comme un signe de prise en main de l'avenir du pays. En effet, dans un premier temps, il y a eu des résultats concrets, comme le Haut-Représentant nous l'a indiqué. Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, et il faudra faire de nouveaux efforts pour régler certaines questions difficiles. Nous craignons cependant que le processus ne soit en perte de vitesse. Ce qui est encore plus important et préoccupant, c'est l'intensification de la rhétorique et des actes nationalistes anti-Dayton, notamment de la part des dirigeants et des institutions de la Republika Srpska, ce qui représente à coup sûr une atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'ordre constitutionnel du pays.

Comme chacun le sait, le Conseil de mise en œuvre de la paix a fixé, il y environ 18 mois, cinq objectifs à atteindre et deux conditions à remplir pour que le Bureau du Haut-Représentant puisse être remplacé par un Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Je tiens à souligner que nous ne voulons pas que le Bureau du Haut-Représentant reste éternellement en Bosnie-Herzégovine, et qu'il est clair que ce n'est pas ce que souhaitent les peuples du pays. Toutefois, pour que le Conseil de mise en œuvre de la paix fasse une évaluation positive et entame le processus de transition, il faut que la communauté internationale soit convaincue que tous les peuples de la Bosnie-Herzégovine ont une vision commune de l'avenir du pays.

Ce n'est pas l'impression que nous avons actuellement. Nous ne voyons, en revanche, toujours pas un pays dont les habitants et les entités sont complètement unis autour de l'objectif commun d'un État pacifique, stable et prospère, totalement intégré à la communauté euro-atlantique des nations. Ce que nous voyons au contraire, c'est un pays d'opinions divergentes et de divisions. Ce n'est certainement pas la situation dans laquelle la Bosnie-Herzégovine devrait se trouver plus de 14 ans après l'Accord de Dayton.

Il est essentiel d'agir vite pour la Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons vivement que le processus de réforme redémarre afin que les cinq objectifs soient atteints et les deux conditions pleinement remplies. Nous savons que cela est possible si la volonté politique pour le faire existe. À ce titre, nous demandons à tous les dirigeants et aux autorités de Bosnie-Herzégovine d'œuvrer en étroite coopération avec le Haut-Représentant.

Ces derniers temps, les peuples de la Bosnie-Herzégovine ont montré leur courage et leur volonté d'en terminer avec le conflit et de mettre en place un État fondé sur le partenariat. Nous sommes convaincus qu'ils réussiront également à réaliser ces réformes. Comme cela a été le cas dans le passé, la Turquie reste prête à aider autant que faire se peut le peuple de la Bosnie-Herzégovine pour qu'il réalise ses aspirations.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais saluer la présence aujourd'hui au Conseil de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également souhaiter une très chaleureuse bienvenue à mon compatriote et mon ami de longue

date, le Haut-Représentant Valentin Inzko. Il sait qu'il peut compter sur le plein appui constant de l'Autriche. En outre, nous devons également rendre hommage à son prédécesseur, M. Miroslav Lajčák, dont la majeure partie du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui couvre les activités (voir S/2009/246).

Le Premier Ministre Špirić sait que l'Autriche est et restera un partenaire fiable de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la stabilité durable et l'intégration européenne. Nous sommes convaincus que la stabilité de la Bosnie-Herzégovine est un élément clef pour la réalisation d'une vaste zone de stabilité dans les Balkans. Le Premier Ministre sait que nous pensons que l'adhésion à l'Union européenne offre de loin la meilleure chance à moyen et à long terme de trouver une solution à la plupart des problèmes dont nous avons entendu parler aujourd'hui.

Dans ce contexte, l'Autriche espère que les réformes nécessaires à l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine seront de nouveau entreprises et menées à bien. Le climat politique qui prévaut actuellement dans le pays – la rhétorique nationaliste et de division, les attaques qui sapent les institutions publiques et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et les défis à l'autorité du Haut-Représentant – ne servira pas cet objectif. Nous exhortons tous les dirigeants politiques du pays à surmonter le passé et à accorder la priorité à ce qui est vraiment important pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine : ses perspectives européennes, qui sont dans l'intérêt de tous les citoyens du pays.

L'Autriche attache une grande importance au principe de l'appropriation bosniaque. Une stabilité durable ne peut être atteinte que grâce à des efforts endogènes. À cet égard, nous pensons que le rôle principal du Haut-Représentant consiste à appuyer les efforts que déploient les Bosniaques pour régler leurs propres problèmes qui restent à résoudre : il faut les aider à s'aider eux-mêmes. Dans le même temps, nous sommes conscients que le Haut-Représentant dispose de vastes pouvoirs, et il a tout notre appui pour en faire usage si cela est justifié par les circonstances.

L'Autriche est tout à fait favorable à l'objectif de la transformation du Bureau du Haut-Représentant en une présence considérablement renforcée de l'Union européenne. Les préparatifs de cette étape sont en cours au sein de l'Union. Nous saluons les progrès accomplis à ce jour par la Bosnie-Herzégovine dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions,

notamment la récente décision sur le district de Brčko. Le processus de dialogue et de compromis lancé à Prud l'an dernier a largement contribué à ces progrès, et nous espérons que des efforts accrus de la part de tous les dirigeants politiques, mais aussi une plus forte volonté de trouver un terrain d'entente, permettront de réaliser d'importants progrès. Nous espérons également que les désaccords actuels sur le groupe de travail chargé de dresser l'inventaire des biens publics seront bientôt surmontés et que le groupe sera en mesure de poursuivre ses travaux.

Nous saluons les progrès accomplis en matière de renforcement de l'état de droit. L'adoption d'une stratégie de poursuites des crimes de guerre et l'adoption d'une stratégie de réforme du secteur de la justice sont des mesures importantes, et nous attendons avec intérêt leur pleine mise en œuvre. La poursuite de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la prise de mesures efficaces contre ceux qui aident les fugitifs à se soustraire à la justice et la stricte application des peines contre les criminels de guerre condamnés sont essentielles pour promouvoir la justice et l'état de droit.

La situation économique en Bosnie-Herzégovine décrite dans le rapport est préoccupante. La gravité de ces difficultés est encore aggravée par la crise économique mondiale. Ces questions difficiles doivent être abordées dans le cadre d'un effort concerté déployé par tous les acteurs politiques des diverses entités et de toute appartenance ethnique.

La Bosnie-Herzégovine et les autres pays des Balkans occidentaux ont vocation à adhérer à l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine a fait un grand pas sur son chemin européen quand elle a signé en 2008 avec l'Union européenne un Accord de stabilisation et d'association, qui entrera en vigueur une fois que son processus de ratification aura été achevé. L'Accord constitue le cadre juridique des relations entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine jusqu'à la future adhésion.

La Bosnie-Herzégovine et ses voisins des Balkans occidentaux sont actuellement engagés dans un dialogue avec l'Union européenne afin d'obtenir une exemption de visa pour leurs citoyens lorsqu'ils voyagent dans les pays de l'Union. Pour que cela devienne réalité, les pays de la région doivent déployer d'importants efforts dans des domaines tels que la sécurité des documents, la réadmission et la lutte contre l'immigration clandestine. L'Autriche

continuera d'appuyer fermement ces efforts. L'Autriche espère que la Bosnie-Herzégovine remplira bientôt les conditions requises pour la libéralisation des visas, car ce serait aussi contribuer à l'édification d'un partenariat durable et fort avec l'Union européenne dans le domaine de la sécurité.

Enfin, nous partageons l'évaluation faite par le Haut-Représentant selon laquelle l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) reste indispensable pour le maintien d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine et continue d'être un élément rassurant primordial dans le pays. En tant que fournisseur de troupes à l'opération depuis sa création, avec quelque 110 soldats qui servent actuellement au sein de l'EUFOR, l'Autriche s'engage à maintenir cette contribution.

**M. Ripert** (France) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord saluer la présence du nouveau Haut-Représentant et le remercier pour l'intervention qu'il vient de prononcer. Nous partageons pleinement son analyse sur la situation de la Bosnie-Herzégovine. Je voudrais saluer aussi la présence de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Nous avons pris note avec beaucoup d'attention de sa détermination réaffirmée à mener les réformes nécessaires, et nous l'encourageons à poursuivre et à renforcer son action en ce sens.

La République tchèque s'exprimera tout à l'heure au nom de l'Union européenne, et la France s'associe naturellement à son intervention. Je voudrais ajouter quelques remarques complémentaires à titre national.

Au cours des 14 dernières années, la Bosnie-Herzégovine a réalisé, avec l'appui de l'Union européenne, des réformes essentielles à sa stabilité et à sa prospérité. En juin 2008, elle a franchi une étape significative en signant un accord de stabilisation et d'association, qui a confirmé sa vocation à rejoindre l'Union européenne. Certains progrès encourageants ont été accomplis au cours des derniers mois, en particulier l'adoption de l'amendement constitutionnel relatif au district de Brčko, ainsi que l'adoption de la Stratégie sur les crimes de guerre et du plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice. Ces progrès ont été rendus possibles par l'esprit de compromis et de dialogue initié en novembre dernier à Prud. L'Union européenne et la France ont, depuis le début, apporté leur soutien au processus de Prud, qui doit être non seulement poursuivi, mais étendu. Nous engageons l'ensemble

des forces politiques bosniennes à s'y joindre et à y participer pleinement.

Le Haut-Représentant a cependant attiré notre attention sur des évolutions inquiétantes. Le regain de la rhétorique nationaliste, mais aussi les actes et les discours qui tendent à remettre en cause la structure fondamentale de l'État, qu'ils soient dirigés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ou contre l'existence de la Republika Srpska, sont un sujet de grave préoccupation. La situation politique reste marquée par un manque persistant de confiance entre les responsables des trois peuples constitutifs, qui suscite des tensions et entrave les progrès du pays. Nous appelons donc les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à sortir de l'immobilisme et à s'efforcer de dégager des compromis sur les principaux sujets. Seule une attitude constructive de l'ensemble des forces politiques bosniennes permettra d'avancer sur la voie des réformes, celles qui ouvriront la voie à l'évolution de la présence internationale, mais aussi celles qui découlent du partenariat européen.

Je voudrais assurer le Haut-Représentant de notre confiance et de notre plein soutien pour faire respecter les Accords de Dayton/Paris, promouvoir les réformes dont le pays a besoin, et mener à bien la transition du Bureau du Haut-Représentant vers un représentant spécial de l'Union européenne avec un mandat renforcé.

Il est en effet temps d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire du pays, ce qui nécessite que soit pleinement remplis les objectifs et les conditions fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la transition. Pour franchir cette étape capitale, d'importants progrès restent à accomplir. Malgré les mesures qui restent à mettre en œuvre, je souhaite particulièrement souligner l'urgence qui s'attache à rattraper le retard pris dans la réalisation de l'inventaire et la répartition des propriétés de l'État. C'est un point essentiel sur lequel nous attendons des avancées dans les semaines à venir.

La France soutient l'aspiration de la population bosniaque à rejoindre l'Union européenne. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine, comme celui de l'ensemble des pays des Balkans occidentaux, est en Europe. C'est la clef de la stabilité de la région, de son ancrage démocratique et de sa future prospérité, comme le Président de la République française, Nicolas Sarkozy, l'a souligné à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Le Haut-Représentant y a fait référence : la visite

conjointe des Ministres tchèques, suédois et français des affaires étrangères en avril dernier, puis celle de Xavier Solana il y a quelques jours, ont confirmé la constance de l'engagement de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine et sa confiance dans l'avenir européen du pays. L'Europe demeure aussi engagée à travers l'opération EUFOR-Altea et la mission de police de l'Union européenne.

Le cap est donc clairement fixé, mais le rythme du rapprochement de la Bosnie-Herzégovine avec l'Europe dépend d'abord d'elle-même. La communauté internationale peut aider les dirigeants bosniaques à y parvenir, et c'est ce à quoi s'emploie avec beaucoup d'énergie le Haut-Représentant, mais elle ne saurait se substituer à eux. Comme l'a souligné Bernard Kouchner, il n'y a pas de baguette magique. C'est aux Bosniaques, et d'abord à leurs dirigeants, d'être les acteurs des réformes dont le pays a besoin et d'œuvrer en faveur d'une Bosnie-Herzégovine unie et solidaire en mesure de s'intégrer pleinement à l'Union européenne.

**M. Vilovic** (Croatie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, et de le remercier de sa déclaration. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant et au Représentant spécial de l'Union européenne (UE), S. E. M. Valentin Inzko, et à le remercier de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui, le premier de ce type dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Je voudrais l'assurer du plein soutien de la Croatie dans ses nouvelles fonctions et lui souhaiter plein succès dans l'exécution de son mandat.

La Croatie s'associe à la déclaration qui sera faite par la République tchèque au nom de l'Union européenne. Je voudrais formuler quelques observations additionnelles.

En décembre 2008, lorsque le Conseil débattait de la situation en Bosnie-Herzégovine avec le Haut-Représentant de l'époque, Miroslav Lajčák (6033<sup>e</sup> séance), nous avons averti que, malgré certains progrès importants qui ont permis à la Bosnie-Herzégovine de signer l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne le 16 juin 2008 – c'était la première relation contractuelle de la Bosnie-Herzégovine avec l'Union européenne – la situation dans le pays n'était plus sous le feu des projecteurs et que la communauté internationale devait de toute urgence s'intéresser de nouveau à la question.

Nous notons aujourd'hui que le rapport (S/2009/246) nous apprend que des progrès limités ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes en Bosnie-Herzégovine, notamment celles qui sont nécessaires pour la transition du Bureau du Haut-Représentant au bureau européen. Nous sommes préoccupés par l'évaluation que fait le Haut-Représentant de la situation actuelle dans le pays, où « la rhétorique anti-Dayton qui met en cause la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel du pays a joué un rôle important » au cours de la période à l'examen « malgré les efforts déployés par trois dirigeants politiques en vue d'engager un processus de dialogue et de compromis » (*ibid. annexe, pièce jointe, résumé, premier paragraphe*).

Nous soutenons depuis longtemps que seul un dialogue global et inclusif englobant les trois peuples constitutifs du territoire du pays permettrait de sortir de l'impasse en Bosnie-Herzégovine. Cela est étroitement lié aux réformes nécessaires pour rapprocher la Bosnie-Herzégovine de la voie de l'intégration à l'Union européenne et cela facilitera également l'accomplissement d'autres obligations internationales par le pays. Il est particulièrement important que le dialogue sur les réformes constitutionnelles s'intensifie sous la direction plus dynamique et plus ciblée de la communauté internationale et avec un appui complémentaire et ferme au Haut-Représentant.

Comme nous pouvons le voir, la Bosnie-Herzégovine se heurte à de graves problèmes. Certains d'entre eux remettent en question ses fondements mêmes tels qu'établis par les Accords de Dayton, en particulier l'intégrité territoriale, et ne peuvent avoir qu'un effet néfaste sur son avenir. Il convient toutefois de souligner dans le même temps que tout engagement constructif et toute intention d'améliorer la situation actuelle et de remédier aux problèmes fondamentaux à l'appui de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine doivent être salués et encouragés.

Sur ce point, nous tenons à réaffirmer que la stabilité du pays dépend du respect des droits égaux des trois peuples constitutifs : les Bosniaques, les Serbes bosniaques et les Croates bosniaques. Nous avons affirmé à plusieurs reprises qu'il ne saurait y avoir de Bosnie-Herzégovine sans la présence des Croates en Bosnie-Herzégovine. Leur survie politique et culturelle est indispensable à l'avenir et à la survie de la Bosnie-Herzégovine, car ces deux éléments sont étroitement liés.

Il convient de garder à l'esprit la situation particulière des Croates en Bosnie-Herzégovine en tant que groupe le moins nombreux et le plus vulnérable des trois nations du pays. Leur voix doit être considérée sur la base de l'égalité, tant ethnique que civique, comme le garantit la Constitution et comme il découle de l'histoire du pays. Les trois peuples constitutifs – les Bosniaques, les Serbes bosniaques et les Croates bosniaques – doivent sentir que la Bosnie-Herzégovine est leur pays, et ils doivent se sentir en sécurité et protégés sur tout son territoire. Leurs libertés et droits fondamentaux, ainsi que leurs droits civiques et ethniques, doivent être intégralement protégés, de même que leur droit de regagner leurs foyers d'avant la guerre.

Un autre facteur important dans la normalisation de la situation en Bosnie-Herzégovine est la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre commis. Nous tenons à insister sur le fait que tous les fugitifs du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie qui sont toujours en liberté doivent être arrêtés et transférés à La Haye le plus rapidement possible.

Enfin, la Croatie a toujours appuyé la perspective européenne claire et sans ambiguïté de la Bosnie-Herzégovine. L'avenir de tous les pays de l'Europe du Sud-Est est au sein de l'Union européenne, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider nos voisins à mettre en œuvre cette option particulièrement bénéfique pour leur développement général. C'est la meilleure garantie de paix, de sécurité et de prospérité durables pour tous les pays et peuples de l'Europe du Sud-Est.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, et le remercier de son exposé. Étant donné que c'est la première fois qu'il participe à une séance du Conseil de sécurité depuis sa prise de fonctions, nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée. De même, nous souhaitons la bienvenue à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, dont nous avons beaucoup apprécié l'intervention d'aujourd'hui.

Au cours des 15 années ou presque qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès importants sur la voie difficile de la réconciliation et de la

reconstruction nationales. Les citoyens de ce pays, quelles que soient leurs origines, aspirent à un avenir de stabilité, de développement et de paix. C'est la raison pour laquelle tous les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent redoubler d'efforts pour assurer le respect des engagements souscrits, maintenir la voie du dialogue et de la négociation pour régler les différends et éviter toute action de nature à mettre en péril la stabilité et le cadre constitutionnel du pays, ce qui serait tout à fait inacceptable pour la communauté internationale.

Les réformes qui ont précédé la signature de l'Accord de stabilisation avec l'Union européenne en juin dernier, l'accord politique signé en novembre par les dirigeants des trois communautés et la réforme qui a assuré l'accès du district de Brčko à la cour constitutionnelle montrent qu'il est possible de dégager un consensus sur les questions pertinentes et de promouvoir un programme de réformes. Néanmoins, le rapport du Haut-Représentant note que le climat politique a constitué un obstacle au travail des institutions de l'État et a limité les possibilités d'élargir le programme législatif. À cause de cela, nous demandons à toutes les parties d'atteindre les cinq objectifs et de remplir les deux conditions fixés pour la transition du Bureau du Haut-Représentant au Représentant de l'Union européenne et nous leur demandons de pleinement coopérer avec le Haut-Représentant.

Nous notons avec satisfaction l'adoption de la Stratégie nationale en matière de crimes de guerre et la mise en œuvre des plans d'action relevant de la Stratégie de réforme de l'appareil judiciaire national. Ce sont là des faits nouveaux positifs qui permettent de renforcer la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. À cet égard, nous réaffirmons que toutes les parties doivent continuer de coopérer avec le Tribunal pour qu'il s'acquitte de son mandat d'une manière efficace et de fournir, en particulier, toute information pertinente qui pourrait contribuer à l'arrestation des accusés dans toutes les affaires en cours relevant de sa juridiction.

Nous sommes préoccupés par le fait qu'il s'est produit, au cours des derniers mois, un recul de la liberté d'expression, en particulier à cause d'une augmentation du nombre d'agressions, de menaces de mort et d'autres infractions aux droits des journalistes. Il faut donc renforcer le cadre juridique et la structure institutionnelle en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Le respect de

l'annexe 7 de l'Accord de paix portant sur la stratégie de retour des réfugiés et des déplacés est un autre élément important, notamment en appuyant la reconstruction de logements et l'indemnisation des propriétaires de biens qui ne peuvent être restitués. Les autorités de Bosnie-Herzégovine, avec l'appui de la communauté internationale, doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour de plus de 100 000 déplacés et réfugiés dans leurs foyers dans des conditions de sécurité. C'est là un élément essentiel pour la réconciliation nationale.

Je tiens à terminer en réaffirmant l'appui de mon pays à l'action du Haut-Représentant et en espérant que la Bosnie-Herzégovine sera en mesure de surmonter ses différends et de consolider un État démocratique et multiethnique dont les citoyens, comme ceux de tous les pays des Balkans, auront un avenir plus stable et prospère au sein de l'Europe.

**M. Du Xiacong** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé et apprécie à leur valeur ses efforts pour promouvoir le processus politique en Bosnie-Herzégovine. Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à la réunion d'aujourd'hui et à le remercier pour sa déclaration.

Depuis l'année dernière, la Bosnie-Herzégovine a continué de prendre des mesures positives dans le domaine de la réforme constitutionnelle, du renforcement définitif de l'état de droit et de l'harmonie entre les différents groupes ethniques. Le processus politique dans le pays a continué de progresser.

Cependant, il reste encore des facteurs de déstabilisation en Bosnie-Herzégovine. La situation demeure fragile et délicate. Nous trouvons cela préoccupant. La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons sincèrement que toutes les parties s'attacheront à la paix et à la stabilité à long terme en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région des Balkans et coopéreront de bonne foi, conformément à l'Accord de paix de Dayton, pour faire avancer le processus politique en faisant de nouveaux progrès dans les domaines de la consolidation du Gouvernement et des institutions, de la réforme de l'administration publique, de la réforme constitutionnelle et du renforcement définitif de l'état

de droit, avec pour objectif d'instaurer une paix durable, la stabilité et la prospérité en Bosnie-Herzégovine.

La Chine se félicite des perspectives d'intégration progressive de la Bosnie-Herzégovine au sein de l'Union européenne. Nous pensons que le Haut-Représentant doit continuer ses consultations approfondies avec toutes les parties, comme le prescrit l'Accord de paix de Dayton, encourager les entités politiques au sein de la Bosnie-Herzégovine à prendre des mesures constructives et à agir ensemble dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, dans le but de réaliser des avancées significatives.

Dans l'intervalle, nous nous félicitons également du rôle important que l'Union européenne continue de jouer dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans le développement économique et social de ce pays.

La Chine continuera d'appuyer le Haut-Représentant dans ses efforts pour remplir son mandat et elle est prête à s'associer au reste de la communauté internationale pour fournir l'assistance nécessaire à la Bosnie-Herzégovine afin d'atteindre une paix durable, la stabilité et le développement dans ce pays.

**M. Bui The Giang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Valentin Inzko pour son accession au poste de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et lui souhaite plein succès dans son importante tâche. Nous le remercions pour son rapport détaillé (voir S/2009/246) et pour l'exposé perspicace qu'il a fait au Conseil aujourd'hui. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et le remercions pour sa déclaration.

Ma délégation a suivi de près la situation en Bosnie-Herzégovine pendant la période considérée. Nous nous félicitons donc des faits nouveaux positifs que M. Valentin Inzko a identifiés dans son rapport, avant tout l'adoption par l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine d'un amendement incorporant le district de Brčko dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et assurant son accès à la Cour constitutionnelle du pays. Nous reconnaissons les progrès réalisés par les autorités de Bosnie-Herzégovine pour atteindre les cinq objectifs et remplir les deux conditions fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour hâter la

transition du Bureau du Haut-Représentant au Représentant spécial de l'Union européenne (UE).

Nous sommes cependant gravement préoccupés par la rhétorique nationaliste croissante, qui crée des divisions et qui met en question la souveraineté et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que par les actions et les déclarations de certains acteurs clés qui remettent en cause l'autorité du Haut-Représentant et du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Compte tenu de la situation politique dans l'ensemble fragile du pays, nous sommes préoccupés par les actions de certains groupes qui cherchent à annuler les réformes précédentes et à porter atteinte aux institutions de l'État existantes.

Tout en réaffirmant le plein appui du Viet Nam à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, nous notons toutefois avec inquiétude la récente tentative par une certaine institution de s'attribuer un droit de sécession. À notre avis, cela met véritablement en doute son attachement déclaré à l'état de droit et bloque tout progrès dans le domaine de l'édification d'un État stable, multiethnique et sûr. Cela viole également l'Accord de paix de Dayton, qui affirme qu'aucune entité n'a le droit de faire sécession de la Bosnie-Herzégovine.

Compte tenu des tensions politiques actuelles, il importe que les principaux partis politiques en Bosnie-Herzégovine fassent preuve de souplesse et de leur volonté d'accepter un compromis afin de réaliser de véritables avancées sur des questions politiques importantes. Il faut également que les dirigeants politiques bosniaques traduisent en actes concrets l'Accord du 8 novembre, notamment en traitant de la question de l'intégration des déplacés qui ne peuvent revenir et de l'indemnisation des propriétaires de biens qui ne peuvent être restitués.

Tout cela est d'autant plus essentiel compte tenu des élections de l'année prochaine et des problèmes potentiels qui pourraient s'ensuivre, tels qu'une rhétorique nationaliste potentiellement renforcée et des possibilités de compromis réduites, pour n'en citer que deux.

Enfin, nous saluons et appuyons le rôle important joué par le Haut-Représentant dans la facilitation de l'application des Accords de Dayton et dans l'adoption des conditions énoncées dans le document de partenariat avec l'Union européenne et son accord de stabilisation et d'association. Le Vietnam entend

s'employer à appuyer sans réserve les efforts communs et sincères déployés par la communauté internationale pour contribuer à construire un État multiethnique sûr, démocratique et stable en Bosnie-Herzégovine.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, que nous remercions pour son importante communication. Je voudrais aussi remercier M. Valentin Inzko dans ses nouvelles fonctions de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et de Représentant spécial de l'Union européenne pour la présentation de son rapport. Nous lui souhaitons plein succès dans sa mission.

Nous tenons à saluer les progrès enregistrés en Bosnie-Herzégovine, en particulier depuis la signature de l'Accord de Prud, ce qui atteste de la volonté des dirigeants politiques de parvenir à des compromis, notamment en matière de réformes constitutionnelles et budgétaires.

Toutefois, nous déplorons certaines attitudes nationalistes extrêmes qui peuvent remettre en cause l'élan politique en cours et même porter atteinte aux fondements de l'État. C'est pourquoi, mon pays soutient sans réserve tous les efforts visant à mettre pleinement en œuvre l'Accord de Dayton et les mesures prises pour améliorer le fonctionnement des institutions de l'État. Nous exhortons tous les acteurs politiques à œuvrer à la sauvegarde de l'intégrité territoriale du pays et à permettre d'offrir à leurs citoyens un avenir démocratique sûr et stable.

Par ailleurs, la question de la répartition des biens publics entre l'État et les autres entités du Gouvernement devrait pouvoir trouver une juste solution et il est réconfortant de voir que le Conseil des ministres a déjà amorcé le processus.

Nous sommes préoccupés par la situation économique difficile dans laquelle se trouve le pays, aggravée par la crise économique et financière mondiale et dont les conséquences risquent de compromettre le processus de paix déjà fragilisé par les tensions politiques. Aussi est-il urgent de renforcer l'intégration économique entre les principales composantes du pays.

En même temps que nous exhortons la communauté internationale à fournir à la Bosnie-Herzégovine son soutien technique et financier, nous demandons aux dirigeants politiques du pays de

faciliter les réformes nécessaires pour améliorer les capacités institutionnelles de celui-ci et la bonne gouvernance.

Nous nous félicitons des actions portant renforcement de l'état de droit, notamment l'adoption le 29 décembre dernier de la Stratégie nationale de la Bosnie-Herzégovine en matière de crimes de guerre et la mise en œuvre des plans d'action relevant de la Stratégie de réforme de l'appareil judiciaire national. Toutes choses qui devraient avoir un impact sur la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à terme, sur la gestion de certains dossiers lorsque le Tribunal aura achevé ses travaux.

D'autres réformes sont également en cours qui portent notamment sur des secteurs comme l'économie, l'administration publique et la défense. Nous espérons que les difficultés rencontrées dans ce cadre seront vite surmontées afin que le pays puisse résolument s'engager sur la voie de l'intégration européenne et de l'ouverture vers des horizons encore plus larges.

La Bosnie-Herzégovine doit aussi réaliser des progrès nettement plus significatifs pour respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme, de liberté de la presse et du traitement des minorités et des réfugiés. L'intégration aux institutions européennes et internationales dépendra des améliorations apportées dans ces domaines.

Dans un environnement imprévisible comme celui de la Bosnie-Herzégovine, la coopération avec l'OTAN et sa force de stabilisation (SFOR), la coopération avec l'EUFOR (Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine) et la police européenne a été d'une importance capitale; non seulement pour mener à bien la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, mais surtout pour assurer la sécurité nationale. Au regard de ces nombreux défis qui restent à relever, il est indispensable que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, continue à accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son relèvement et de sa reconstruction nationale.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Premier Ministre Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et le remercier pour ses remarques d'aujourd'hui. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Haut-représentant Inzko et le féliciter pour sa nomination dans ses

nouvelles fonctions. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Haut-Représentant et son personnel pour leur travail assidu et leur dévouement.

Les États-Unis sont amis de la Bosnie-Herzégovine et la soutiennent dans les aspirations du peuple bosniaque à intégrer les institutions euro-atlantiques. Notre soutien s'est traduit par la visite commune, ce mois-ci, du Vice-Président Biden et du Haut-Représentant de l'Union européenne, M. Solana. Lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine, le 19 mai, le Vice-Président Biden a fait part de notre engagement d'aider le peuple bosniaque à réaliser son rêve. Il a également exprimé notre ferme appui au Bureau du Haut-Représentant. Nous réitérons ces engagements aujourd'hui.

Des progrès certains ont été accomplis en Bosnie-Herzégovine depuis les conflits des années 90. Le Premier Ministre Špirić en a cité de nombreux exemples aujourd'hui. Mais nous restons profondément préoccupés par la situation sur place. Comme le dit clairement le rapport du Haut-Représentant (voir S/2009/246), certains dirigeants et partis politiques poursuivent toujours des intérêts ethniques mesquins et adhèrent toujours à un nationalisme à somme nulle. Ce faisant, ils continuent à empêcher de progresser sur des réformes urgentes qui aideraient tous les citoyens de ce pays.

Il est regrettable que subsiste toujours une rhétorique partisane. Ceux qui la diffusent cherchent à contester l'autorité du Haut-Représentant, qui a été confirmée par le Conseil de sécurité, voire à menacer la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et son intégrité territoriale qui est consacrée par l'Accord de paix de Dayton. Nous sommes également témoins des initiatives visant à nuire aux institutions publiques mêmes qui doivent être renforcées si l'on veut que la Bosnie-Herzégovine relève le défi d'accéder au statut d'État moderne et avance sur la voie de son adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne.

Je voudrais citer un exemple particulièrement frappant. Les conclusions du 14 mai de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, qui a faussement affirmé que de nombreux pouvoirs de l'État de Bosnie-Herzégovine, dont ceux explicitement accordés par la Constitution de Dayton, ont, d'une manière ou d'une autre, été obtenus illégalement. Comme l'a remarqué mon gouvernement lorsque le Conseil s'est réuni, en décembre dernier, pour examiner cette question, et comme l'a dit le Vice-Président Biden dans sa récente

déclaration devant l'Assemblée parlementaire bosniaque, les États-Unis soutiendront le Bureau du Haut-Représentant tant qu'il restera en Bosnie-Herzégovine. Nous appuierons la transition du Bureau du Haut-Représentant à un Représentant spécial de l'Union européenne une fois que les cinq objectifs et les deux conditions du calendrier de réforme convenu auront été réalisés. Le Conseil de mise en œuvre de la paix examinera les déclarations et actions susceptibles d'affaiblir l'État bosniaque lorsqu'il jugera si les critères pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant ont été respectés.

Le rapport de l'Ambassadeur Inzko souligne à juste titre un point positif qui est apparu depuis notre dernière réunion, la promulgation, en mars, du premier amendement à la Constitution de Dayton visant à protéger le caractère multiethnique du district de Brčko. Les efforts qui ont mené à cet amendement, qui est issu du processus de Prud, donnent des raisons d'espérer, tout en continuant d'avancer dans les réformes. Nous espérons que cette initiative se traduira le plus vite possible par des actes qui remplissent les conditions 5+2 en attente formulées par le Conseil d'application de la paix.

Les États-Unis demeurent pleinement attachés à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine, sur la base des Accords de Dayton. Nous sommes également pleinement résolus à appuyer les réformes qui permettront à ce pays de réaliser ses aspirations à une meilleure intégration dans les structures de l'Europe et de l'Alliance atlantique. Nous exhortons tous les dirigeants bosniaques à abandonner les politiques nationalistes qui sèment la division et qui ont causé tant de souffrances et de douleur dans le passé récent et nous les invitons à travailler ensemble, par-delà les clivages ethniques aux réformes nécessaires pour atteindre les objectifs communs à l'ensemble de la population de la Bosnie-Herzégovine.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui ont souhaité la bienvenue au Conseil aujourd'hui à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et je le remercie de sa déclaration. Je voudrais également me joindre à ceux qui ont souhaité la bienvenue au nouveau Haut-Représentant, M. Inzko, qui s'est exprimé pour la première fois devant le Conseil de sécurité, et le remercier du rapport et de l'exposé qu'il nous a présentés avec, je dois le dire, une clarté admirable sur l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nous notons que le rapport du Haut-Représentant fait état de certains progrès vers la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, lesquels devront bien entendu être atteints avant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Le règlement de la question liée à la sentence définitive du Tribunal d'arbitrage sur Brčko, l'adoption de la Stratégie nationale en matière de crimes de guerre, la mise en œuvre de la Stratégie de réforme de l'appareil judiciaire national sont autant de faits nouveaux bienvenus.

Mais dans l'ensemble, en dépit de ces avancées, les progrès restent lents. Je crains même qu'ils ne soient trop lents. Malgré la signature de l'Accord de stabilisation et d'association l'an passé, nous restons préoccupés par la gravité de la situation en Bosnie-Herzégovine. Certains dirigeants bosniaques ont montré quelques signes de souplesse et ont manifesté une certaine volonté de compromis, notamment pour faire avancer le processus de Prud. Toutefois, de manière générale, les progrès des réformes ont été décevants. Dans plusieurs domaines, ces progrès font cruellement défaut, alors qu'ils pourraient aisément être obtenus avec la volonté politique nécessaire. Je pense notamment aux domaines relatifs à la libéralisation des visas, à la surveillance bancaire, aux marchés publics, et aux biens publics et militaires.

À ce rythme et dans ce climat, il semble peu probable que les cinq objectifs et les deux conditions soient atteints en temps voulu pour qu'à sa réunion le mois prochain le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix prenne une décision positive. J'espère que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine comprennent bien qu'il n'y aura aucune négociation sur les cinq objectifs et les deux conditions. Comme le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en a convenu en mars, il est indispensable que les cinq objectifs, sans exception, soient atteints et que les deux conditions soient remplies avant que nous ne prenions des mesures en vue de fermer le Bureau du Haut-Représentant. Nous voudrions que cela soit chose faite le plus rapidement possible.

Nous apprécions les efforts du Haut-Représentant pour faciliter les progrès sur les deux objectifs restants, et nous sommes encouragés de constater que les choses évoluent quelque peu concernant la question des biens publics et militaires. Nous voudrions demander au Haut-Représentant de poursuivre ses efforts. M. Inzko représente l'ensemble de la communauté internationale

et il a tout notre appui même lorsqu'il doit prendre des décisions difficiles. Les tendances récentes observées en Bosnie-Herzégovine, qui se caractérisent par une rhétorique nationaliste tout à fait stérile, rendent son travail encore plus difficile.

Le Royaume-Uni appuie fermement les ambitions européennes de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes déterminés à collaborer avec la Bosnie-Herzégovine en tant que partenaires chaque fois que cela sera possible, afin qu'elle occupe la place qui lui revient en Europe, aux côtés d'autres pays de la région. Mais, pour que la Bosnie-Herzégovine progresse de manière décisive vers l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN, puisque tels sont les objectifs que M. Špirić a énoncés aujourd'hui, la culture politique doit changer dans le pays. Les dirigeants bosniaques doivent saisir toutes les occasions de trouver un terrain d'entente et admettre que l'extrémisme ethnique ne peut conduire qu'à l'impasse et à la non-satisfaction des aspirations collectives.

Enfin, je voudrais simplement dire un mot sur l'Union européenne. Nous continuons de préparer minutieusement la présence européenne après la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous aurons besoin d'un mandat solide de manière à être dans la meilleure position possible au moment où s'effectuera la transition. Je suis encouragé par les progrès que nous avons observés jusqu'à présent dans le projet de mandat. Il convient de noter que le Représentant spécial de l'Union européenne sera l'élément central de l'engagement de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, mais je voudrais néanmoins indiquer que la participation continue de nos partenaires non européens aiderait à renforcer son rôle.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et je le remercie de sa déclaration. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Valentin Inzko, Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, que je remercie de son exposé.

Nous sommes encouragés par les progrès réalisés vers la satisfaction des exigences fixées par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour que le Bureau du Haut-Représentant passe le relais au Représentant spécial de l'Union européenne, notamment avec l'adoption de l'amendement

constitutionnel incorporant le district de Brčko dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons des progrès accomplis pour consolider définitivement l'état de droit et nous saluons les efforts déployés par les autorités bosniaques pour créer de nouveaux services de police d'État prévus dans les lois de réforme de la police.

Nous notons avec satisfaction que la Mission militaire de l'Union européenne (EUFOR) continue de jouer un rôle important pour ce qui est de la situation générale en matière de sécurité, et ce en coopération avec les services locaux de police. Nous louons l'EUFOR de l'appui qu'elle fournit au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de sa coopération avec les autorités bosniaques en ce qui concerne les affaires militaires communes.

L'Ouganda salue les efforts entrepris par le Haut-Représentant pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous exhortons toutes les parties, y compris les voisins de la Bosnie-Herzégovine, à respecter leurs engagements envers l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, et ce dans un esprit de bon voisinage et de coexistence pacifique, tel que consacré dans la Charte des Nations Unies.

Nous avons pris note des graves problèmes économiques qui attendent la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le décrit le rapport. Nous sommes plus particulièrement préoccupés par le déficit budgétaire qui a entravé la capacité du Gouvernement d'honorer ses obligations. En outre, nous sommes inquiets du taux officiel de chômage, qui était de 41 % à la fin 2008 et qui semble être en augmentation. Nous demandons aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de s'employer, avec l'aide de leurs partenaires internationaux, à régler cette question qui a de graves incidences sur la stabilité du pays.

Enfin, nous sommes préoccupés par la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Nous prions les autorités de se pencher sur leur sort douloureux et de veiller à ce qu'ils puissent rapidement rentrer chez eux ou être installés ailleurs.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la Fédération de Russie.

Nous nous félicitons de la participation à la séance du Conseil de sécurité aujourd'hui de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-

Herzégovine. Nous avons écouté attentivement son évaluation de la situation qui règne actuellement dans son pays.

Nous remercions M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, du rapport (voir S/2009/246) qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation dans ce pays. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec la teneur générale de ce rapport. Le leitmotiv tout au long du document est que les tensions persistent en Bosnie-Herzégovine et que les autorités bosniaques sont incapables de relever seules les obstacles auxquels se heurte le pays. Selon nous, cette analyse n'est pas objective.

De manière injustifiée, le rapport relègue à l'arrière-plan l'analyse du dialogue qui se déroule entre les dirigeants des trois principaux partis politiques du pays et qui, point fondamental, a été engagé de leur propre initiative. Nous estimons qu'il s'agit de la tendance la plus importante qui soit apparue durant la période examinée par le rapport du Haut-Représentant. Grâce à l'attitude constructive de ces trois dirigeants, des avancées capitales ont pu être effectuées, notamment l'examen du budget de l'État par le Parlement en un temps record. L'adoption pour la première fois d'un amendement à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine mandatée par l'Accord de Dayton, consacrant définitivement le statut du district de Brčko suite à la sentence définitive du Tribunal d'appel, est un indicateur fondamental de la capacité des trois dirigeants de trouver et de mettre en œuvre des solutions de compromis.

Accessoirement, les progrès substantiels enregistrés récemment en Bosnie-Herzégovine en matière de stabilisation de la situation et de mise en œuvre de l'Accord de paix sont illustrés de manière très imagée dans le rapport du Gouvernement de la Republika Srpska sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je note qu'en février dernier les dirigeants de la Republika Srpska ont porté ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le rapport accorde une trop grande attention à une âpre rhétorique, qu'il qualifie de « nationaliste » et « d'anti-Dayton », en imputant toute la faute au Premier Ministre de la Republika Srpska, M. Dodik. Certes, il lui arrive parfois de parler trop franchement lorsqu'il réagit aux attaques incessantes contre le statut constitutionnel que l'Accord de Dayton a conféré à la Republika Srpska et aux tentatives persistantes qui

cherchent à l'abolir, notamment de la part du dirigeant bosnien, M. Siladjić. En même temps, les dirigeants de l'entité serbe ne prennent pas véritablement les mesures qui seraient contraires à l'Accord de Dayton. Par ailleurs, la Republika Srpska elle-même – si l'on considère sa situation politique, économique et sociale – est un facteur de stabilité en Bosnie-Herzégovine, contrairement à la Fédération. Le rapport ne tient pas compte de cet aspect important et s'attache aux apparences extérieures.

Nous demandons au Haut-Représentant de travailler en étroite coopération avec les dirigeants des principaux partis politiques de Bosnie-Herzégovine afin que la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui doit avoir lieu fin juin à Sarajevo, puisse adopter une déclaration conjointe sur un engagement en faveur de l'Accord de Dayton et sur le respect inconditionnel de ses dispositions. Cette mesure mettrait fin aux polémiques stériles des partis bosniaques et porterait l'attention sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à régler les problèmes économiques et financiers pressants auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée, ce que le Haut-Représentant a justement évoqué dans son rapport.

Dans l'ensemble, nous avons l'impression que l'administration du Haut-Représentant fonctionne principalement par inertie et ne tient pas suffisamment compte des tendances fondamentalement nouvelles qui sont clairement apparues en Bosnie-Herzégovine ces derniers mois. Nous espérons que M. Inzko apportera aux activités de son bureau plus d'objectivité et d'impartialité et qu'il lui imprimera une vision tournée vers l'avenir.

Des changements qualitatifs dans la situation en Bosnie-Herzégovine ont, de manière objective, accru la nécessité de réformer les présences internationales dans le pays. Plus précisément, nous pensons à la mise en œuvre rapide de la formule 5+2 adoptée par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui doit permettre de régler la seule question en suspens relative aux biens publics. Nous espérons que d'ici au mois de juin, les parties bosniaques seront parvenues à un accord sur les problèmes concernant les biens militaires. D'ici à la fin du mois de septembre, le processus d'attribution des biens publics aux différents niveaux d'autorité aura, dans l'ensemble, été achevé. Cela permettra au Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix de prendre, en octobre au plus tard, une décision finale sur le calendrier de transition de

l'administration du Haut-Représentant à celle du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec le Haut-Représentant, avec tous les partenaires intéressés de la communauté internationale et avec les parties bosniaques pour compléter ces tâches.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

**M. Kruljević** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée exprimer mes respects à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. J'ai lu avec grand soin le dernier rapport du Haut-Représentant (S/2009/246) et écouté les déclarations prononcées aujourd'hui au Conseil.

La Serbie, en tant que pays voisin et garant, avec d'autres, de l'Accord de paix de Dayton, reste attachée au respect intégral de cet Accord, base de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de l'ensemble de la région des Balkans occidentaux. Mon pays respecte sans réserve la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, avec ses deux entités et ses trois nations constitutives.

Une des priorités de la Serbie en politique étrangère est l'établissement de relations de bon voisinage et un ferme attachement à la stabilité régionale dans les Balkans occidentaux. La Serbie s'attache activement à promouvoir la stabilité de la région tout entière et juge qu'à cet égard, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États est d'une importance capitale.

La coopération régionale est un moyen de régler nos différends par le dialogue, et non pas la confrontation. C'est pourquoi nous sommes favorables à la participation de tous les États Membres de l'ONU dans l'Europe du Sud-Est à divers projets et initiatives régionaux. Nous nous félicitons également de la participation continue de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au nom de notre province méridionale du Kosovo-Metohija, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. L'Europe est devenue une force régionale unificatrice. Nous avons tous le même désir d'entrer dans l'Union européenne. C'est la priorité stratégique clef de la Serbie.

Signataire de l'Accord de Dayton, la Serbie s'acquiesce pleinement des obligations y afférentes et croit fermement que sa mise en œuvre conséquente et le respect rigoureux de ses dispositions sont d'une importance capitale. Nous sommes d'avis que les relations entre les trois nations constitutives en Bosnie-Herzégovine doivent être dûment gérées par la communauté internationale dans un esprit de respect mutuel. Toute réforme doit être entreprise de manière à mettre la Bosnie sur la voie de l'intégration dans l'Union européenne.

La Serbie appuie tous les efforts en faveur de la stabilité, de la démocratie et de la prospérité économique et sociale de la Bosnie-Herzégovine, et se félicite de toutes les décisions et solutions qui résultent d'un accord démocratique entre ses trois nations constitutives : les Serbes, les Bosniaques et les Croates.

Je voudrais également réaffirmer qu'il importe que tous les pays de la région adhèrent aux valeurs universelles en matière d'état de droit et de droits de l'homme et respectent également la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international. Nous croyons fermement que tous ceux qui ont commis des crimes odieux pendant le conflit tragique qui a fait rage dans notre région doivent être traduits en justice. C'est là le devoir moral et politique de tous les pays touchés. La Serbie ne cesse de faire des efforts dans ce sens et en vue d'une coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

**M. Palouš** (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, le Monténégro et l'Ukraine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Valentin Inzko, en sa qualité de Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne, et le remercier pour son rapport (S/2009/246) et son exposé sur l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à souhaiter la

bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

Depuis la signature de l'Accord de stabilisation et d'association entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne il y a un an, la Bosnie-Herzégovine a réalisé certains progrès. L'Union européenne se félicite de l'adoption d'un amendement à la Constitution de Bosnie-Herzégovine qui assure au district de Brčko un accès à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. D'autres réformes prioritaires, telle la Stratégie nationale de réforme du secteur de la justice, continuent d'être mises en œuvre. La Stratégie nationale en matière de crimes de guerre a été adoptée en décembre 2008. L'Union européenne se félicite également de l'accord provisoire conclu entre la Bosnie-Herzégovine et le Fonds monétaire international (FMI). Nous espérons que les conditions fixées par le FMI seront mises en œuvre de façon constructive et sans délai, et que les autorités de Bosnie-Herzégovine prendront toutes les mesures nécessaires et effectives pour faire face aux retombées de la crise financière et économique mondiale.

En dépit de certains faits nouveaux positifs, il reste beaucoup de défis à relever. La rhétorique nationaliste anti-Dayton qui met en cause la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine sape les efforts déployés par les dirigeants politiques pour trouver un langage commun et des compromis. Les institutions de l'État ont fait insuffisamment de progrès en relation avec les réformes de l'Union européenne. C'est pourquoi nous appelons les dirigeants politiques locaux à adhérer clairement et avec plus de détermination au programme de réforme afin que le pays puisse faire de véritables progrès sur la voie de l'accession à l'Union européenne. L'entrée de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne, en tant qu'État unique et intégral, reste l'objectif final propice à la stabilité, la réconciliation et l'avenir non seulement de ce pays, mais aussi de toute la région des Balkans occidentaux.

L'Union européenne appuie pleinement – et est prête pour – la transition du Bureau du Haut-Représentant vers le Bureau renforcé du Représentant spécial de l'Union européenne, avec une appropriation locale accrue, après que les cinq objectifs et les deux conditions fixées par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix auront été remplis dans leur intégralité. Nous exhortons les autorités de Bosnie-Herzégovine à faire leurs meilleurs efforts pour

atteindre les objectifs restant à réaliser, à savoir un règlement durable et acceptable des questions des biens publics et militaires, et à faire en sorte que la deuxième condition soit pleinement remplie : une évaluation positive de la situation en Bosnie-Herzégovine fondée sur le plein respect de l'Accord de paix.

Nous estimons également que la pleine coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) doit constituer une priorité, ainsi qu'un élément important dans le cadre du processus d'association du pays à l'Union européenne, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Union européenne prend une part active dans la promotion de la stabilité dans toute la région des Balkans occidentaux. La situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine demeure stable. Les missions de police et militaires de l'Union européenne continuent à fournir les assurances nécessaires et à jouer un rôle important dans la stabilisation du pays.

L'Union européenne reste déterminée à aider la Bosnie-Herzégovine à atteindre son objectif ultime de pleine intégration aux structures européennes. Nous appuyons pleinement le travail du Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne, M. Valentin Inzko, et de son bureau – et de M. Miroslav Lajčák avant lui – dans leurs efforts visant à aider la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration à l'Union européenne.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne la parole à M. Inzko afin qu'il réponde aux questions qui ont été posées et aux observations qui ont été faites.

**M. Inzko** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite vous remercier cordialement, ainsi que tous les participants, pour votre appui et toutes vos contributions, idées, suggestions, analyses et souhaits de bienvenue dans mes nouvelles fonctions. Je remercie également les membres du Conseil de leur disposition à continuer de coopérer avec moi et mon bureau.

Je remercie également le Conseil pour son appui sur le terrain en Bosnie-Herzégovine et au Conseil de mise en œuvre de la paix, le Groupe de contact, la mission militaire de l'Union européenne, la mission de police et d'autres formations, y compris les présidences antérieures de l'Union européenne, la présidence tchèque actuelle et les futures présidences suédoise et

espagnole. Je remercie également tous les États voisins pour leur appui.

En ce qui concerne la déclaration du Premier Ministre Špirić, deux phrases ont retenu mon attention. Tout d'abord, M. Špirić a dit que l'imposition d'un système de gouvernance par les organisations internationales ne sera pas juridiquement valable. Ensuite, il a dit que la démocratie et l'état de droit ne peuvent pas se développer si les principes de la démocratie et de l'état de droit ne sont pas respectés par la communauté internationale.

Ces allégations sont très graves, mais, croyez-moi, je ne les prends pas personnellement, parce que je ne suis en Bosnie que depuis deux mois. Mais je dois protéger mes prédécesseurs – Carl Bildt, Carlos Westendorp, Wolfgang Petritsch, Lord Ashdown, Christian Schwarz-Schilling et Miroslav Lajčák – qui ont accompli un excellent travail sur la base de l'Accord de paix et des décisions du Conseil de

sécurité, qui a donné son plein appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix. À cet égard, je n'accepte aucune récusation de l'Accord de paix et je pense que cela doit cesser. C'est exactement ce type de discours et d'allégations qui ont retardé la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Dans tous les cas, je suis toujours optimiste et je pense que sur la base des prochaines réunions du Conseil de mise en œuvre de la paix à la fin du mois de juin et en octobre, nous serons en mesure de faire état de nouveaux progrès.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie M. Inzko pour les précisions qu'il a apportées.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 5.*